



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2026

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 25 - Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel CARTIGNY, membre le plus âgé du Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 17 mars 2026

Etaient présents : Fabienne ALTER - Nathalie BONNIN - Michel CARTIGNY - Nathalie CHAPPET
 Franck COLLOMB – Yoann CUINET - Stéphane DEROBERT - Célia DERONZIER - Anaïs DURET
 Samuel DURET - Gérard DUGAVE - Nathalie ERAZMUS - Matthew FOURNET - Virginie FOURNIER-LANGLAIS
 Nathalie GAVEL - Marie-Cécile HUO - Robert LAURAIN - Franck LEROY - Jean-Marc LOMBARD - Tarek MAJRI
 Laurie NYCOLLIN BERTHOD - Jean-Yves RAPHIN - Marie-Pierre ROSE-AMLEHN - Christophe SIBILLE
 Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Caroline LAMOUILLE – Boris CHARLIER

Etaient absents : /

Pouvoirs : 2

Caroline LAMOUILLE a donné pouvoir à Nathalie CHAPPET

Boris CHARLIER a donné pouvoir à Matthew FOURNET

Quorum : 14

Secrétaire de séance : Laurie NYCOLLIN BERTHOD

DEL N° 2026-025 – ELECTION DU MAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Considérant la candidature de Monsieur Christophe SIBILLE,

Sous la présidence de Monsieur Michel CARTIGNY, membre plus âgé du Conseil municipal conformément à l'article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	27
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
- Nombre de suffrages blancs :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	27
- Majorité absolue :	14

Ont obtenu :

- Monsieur Christophe SIBILLE : 27 voix

Monsieur Christophe SIBILLE ayant obtenu la majorité absolue,

le Conseil municipal PROCLAME élu Maire de Groisy, Monsieur Christophe SIBILLE, immédiatement installé dans ses fonctions.

La Secrétaire de séance,
Laurie NYCOLLIN BERTHOD



Le Maire,
Christophe SIBILLE



Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le : *23/3/2026*
Publié le : *23/3/2026*
Le Maire,
Christophe SIBILLE

